

A lire, remplir et signer pour l'adhésion.

Règlement **PROFESSIONAL CARD ANTARES** pour les adhérents au programme de fidélité et la récolte des «points gouttes».

1) Destinataires de l'initiative

La récolte des Points est à titre complètement gratuit est adressée aux titulaires de la «Professional Card» ensuite appelée «Carte», donnée par **ANTARES** for Water & Fire Srl - Via degli Alpini 144 - 55100 Lucca – Italie - P.I : 01861450995

2) Déroulement de l'initiative

2.1) Qu'est ce que c'est l'initiative Récolte Points

La récolte Points permet à la société adhérente d'accumuler, grâce des achats d'articles d'**ANTARES** for Water & Fire Srl, une quantité de points qui lui donneront droit à recevoir un certain prix.

2.2) Accumulation et valeur des points

Les points peuvent être accumulés seulement et exclusivement en effectuant des achats de produits avec **ANTARES** for Water & Fire Srl avec communication au moment de la commande, d'avoir adhéré au programme «Professional Card».

Pour chaque **50 euros d'achats, 10 points gouttes** vous seront accrédités sur la carte correspondants à une valeur de 1 euro représentant donc une réduction de 2 % sur les produits achetés.

Cette somme de points sera automatiquement ajoutée au total des points déjà acquis durant les achats précédents. Au cours de l'initiative, le promoteur pourra décider de livrer des points supplémentaires, en plus de ceux définis, sur la base de campagnes commerciales sur des produits spécifiques signalés sur le site Web ou avec différentes modalités qui seront communiquées par **ANTARES** for Water & Fire Srl.

2.3) Utilisation des points

Une fois accumulée une certaine quantité de points en fonction des modalités indiquées ci-dessus, le titulaire de la carte aura droit de recevoir de la part du promoteur, gratuitement ou avec l'apport d'une contribution fixée, les articles présentés dans le catalogue des prix publié sur le site www.antaresent.com.

L'utilisation d'une certaine quantité de points pour obtenir le prix correspondant déterminera la soustraction de la même quantité des points accumulés sur la carte.

2.4) Exemples explicatifs

Cas: Demande de prix avec l'utilisation des points goutte.

Disponibilité «points goutte» = 2.700

Facture n°		Date / /		
Code article	Description	Quantité	Montant unitaire Euro	Montant par quantité
	Prix (description)	1	230	230 +
	Point goutte (à utiliser),	2.300	0,1	230 -
	Total HT			00
	TVA 22% €			00
Total facture €				00,0

A payer: € 0

Points restants: 400

Cas: Demande de prix avec contribution par différence

Disponibilité «points goutte» = 2.100

Facture n°		Date / /		
Code article	Description	Quantité	Montant unitaire Euro	Montant par quantité
	Prix (description)	1	230	230 +
	Point goutte (à utiliser),	2.100	0,1	210 -
	Total HT			20
	TVA 22% €			4,4
Total facture €				24,4

A payer: € 24,4

Points restants: 0

3) Durée de la campagne

L'accumulation des points est à cycle annuel, commence le 1 août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante. Les points accumulés doivent être utilisés avant la fin de chaque cycle annuel constitué le 31 juillet. Après cette date, la quantité de point accumulés sur la carte sera remise à zéro et les points n'auront plus de valeur et ne donneront pas le droit à remboursement. La participation de la récolte des points implique l'acceptation des conditions établies dans le règlement qui sera toujours mis à jour et consultable sur le site d'**ANTARES** Water & Fire Srl.

4) Utilisation des points gouttes accumulés

Les points accumulés sont utilisables exclusivement dans la période de la durée de la campagne définie ci-dessus et ont validité d'utilisation pour l'achat des prix seulement si, dans le cycle temporaire prévu au point précédent, deux achats avec un intervalle de temps non inférieur a 30 jours ont été effectué.

5) Livraison des prix et utilisations des points goutte

Les prix indiqués au point 4 devront être commandés à **ANTARES** for Water & Fire Srl en spécifiant le code du produit, la quantité des points goutte à utiliser pour le paiement et l'éventuelle contribution en argent. Après la livraison du prix commandé, la quantité des points goutte définie sera déduite du montant total des points présents sur la Professional Card. La quantité des points goutte restante sur la Professional Card devra être utilisée avant la date limite de la durée cyclique de la campagne. Après cette date les points de la récolte seront mis à zéro , n'auront aucune utilité et ne donneront pas droit à un remboursement. La société **ANTARES** for Water & Fire Srl , si le prix n'est pas immédiatement disponible dans ses magasins, se réserve la possibilité d'effectuer la livraison plus tard en fonction de la disponibilité du propre fournisseur.

6) Produit en promotion

Les produits qui sont sujets à campagnes de promotions à caractère temporaire ne donnent pas droit à l'accumulation de points goutte. Ces produits offerts à un prix réduit de manière temporaire par rapport au tarif officiel sont publiés sur le site Web: www.antaresent.com sur la page des promotions temporaires.

7) Annulation des points pour des produits rendus

Les points accumulés, représentant la valeur d'une réduction sur les produits vendus, dans l'hypothèse d'une restitution du matériel pour n'importe quelle raison, seront déduits du montant correspondant à celui chargé sur la «Professional Card» au moment de l'achat de ce qui vient d' être rendu.

8) Annulation des points pour insolvabilité dans les paiements

Dans le cas d'insolvabilité des paiements, confirmé par une demande de paiement ignorée, **ANTARES** for Water & Fire Srl, à son jugement indiscutable, aura le droit de mettre à zéro les points accumulés suite à la convention «Professional Card».